



## PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 16 JUILLET 2026

Lieu : siège du Comité des Yvelines de Judo, 9 ter rue de Liège, 78990 ELANCOURT.

L'Assemblée Générale est convoquée conformément aux dispositions inscrites dans les statuts de l'Association.

Rappel : cette séance fait suite à celle du 21 juin 2026, pour laquelle le quorum n'avait pas été atteint.

Le quorum établit ce jour :

| AGO           | Nb de voix | Emargements & Procurations |       |
|---------------|------------|----------------------------|-------|
| ELUS          | 2465       | -                          |       |
| ENSEIGNANTS   | 2465       | -                          |       |
| TOTAL         | 4930       | 1200                       | 24,3% |
| CLUBS         | 117        | 27                         | 23,1% |
| Rappel Quorum |            |                            | 33,0% |

Ouverture de l'Assemblée par Hervé Strouk, président du Comité des Yvelines de Judo à 15h.

L'AGO du 16 juillet est une redite de celle qui s'est tenue le 21 juin à Chevreuse, avec les votes en plus.

### 1. Hommages :

3 hommages ont été rendus suite aux décès lors de la saison écoulée des personnalités suivantes :

- Noël CLEMENCE, professeur emblématique du Club de la ville de HOUDAN.
- Léo LOPES, commissaire sportif du club du CHESNAY-ROCQUENCOURT, apprécié de tous.
- La fille d'Alexis LANDAIS, ancien CTF des Yvelines et encore dans nos mémoires.

### 2. Vote d'approbation des derniers PV des AGO du 13 juin 2025 et AGEE du 18 décembre 2025.

Les 2 PV sont approuvés à l'unanimité des membres présents.

### 3. Les rapports moraux :

Les rapports moraux des 3 personnes du bureau officiel ont été préalablement envoyés aux clubs pour investigation et retour.

3.1. **Le rapport du président** : les tumultes, dus à une mise sous tutelle et l'annulation d'un certain nombre d'événements, n'ont pas été si négatifs en termes d'adhérents. La qualité de l'enseignement dans les Yvelines n'y est pas étrangère.

Je ne peux pas passer sous silence l'état dans lequel la nouvelle équipe a trouvé le comité aussi bien sur le plan financier que sur le point crucial de l'organisation. Cependant, les objectifs restent ambitieux et la barre des 19 000 licenciés atteignable en 2028 avec le comité en soutien des clubs. Enfin après 6 mois d'existence, la nouvelle équipe du comité a pris en main la construction totale d'une organisation avec ses membres constitués de pas moins de quatre 7 'septième Dan', d'une sixième Dan et des professeurs issus de la formation du 78. Cette formation, dont nous sommes fiers, devra être peaufinée avec des objectifs ambitieux du projet insufflé par notre CTF.

3.2. **Le rapport du secrétaire général** : au cours de la saison 2025 / 2026 le comité de judo des Yvelines a traversé une période difficile marquée par la démission de la plupart des arbitres et commissaires du corps arbitral, ayant entraîné la démission du comité directeur. À la suite de ces incidents, le comité a été placé sous tutelle, ce qui a provoqué une suspension d'activité de septembre à fin décembre 2025, date

à laquelle un nouveau bureau a été élu. Le comité a du faire face à un certain nombre de problématiques accentuées par le départ soudain de la secrétaire, pilier du comité.

Nous avons en 2025 porté une attention toute particulière à l'organisation des passages de grades et la réussite des Yvelines dans ce domaine en est la parfaite illustration. Inexistant en 2025, le projet « Aller vers » doit nous amener à appréhender les besoins des clubs en 2026.

**3.3. Le rapport moral du Trésorier :** l'année 2025 a été marquée par des bouleversements internes et des démissions en cascade entraînant une intervention fédérale. En septembre 2025, la Fédération Française de Judo et la Ligue Île de France signifient officiellement la mise sous tutelle du Comité des Yvelines de Judo, avec comme diagnostic sans appel : « la situation financière du comité est alarmante ». Une perte d'environ 47 000 € est à prévoir. C'est pourquoi la tutelle décrète la suppression de toutes les actions et compétitions « non obligatoires », entraînant une économie substantielle de l'ordre de 40 000 €. Par conséquent, le CAC certifie les comptes 2025 avec un déficit de 3 721 €.

Au-delà du résultat déficitaire de 2025, la nouvelle gouvernance s'est attachée à établir un état des lieux du siège et de son fonctionnement.

Le budget révisé 2026 a été élaboré à partir du calendrier des actions réalisées et programmées. Des engagements ayant été pris, on parle de 51 actions validées, pour un total de 82 760 €.

Les surcoûts dus aux événements précités entraînent un total des charges de l'ordre de 254 000 et un déficit qui pourrait atteindre 49 000 €. Cette situation de reprise par la nouvelle gouvernance ne peut lui être attribuée, mais la nouvelle équipe ne pourra mener la démarche attendue et accomplir sa mission auprès des clubs affiliés, telle qu'elle l'avait développée avec beaucoup d'ambition lors de l'AGO du 18 décembre 2025, que si elle trouve de nouveaux partenaires de financement.

#### 4. Modification du règlement intérieur :

L'article 3 du règlement intérieur prévoit 8 membres avec voix délibérative. **Le passage à 20 membres avec voix délibérative a été voté à l'unanimité.**

#### 5. Cooptation des candidats à l'élargissement du Codir :

- **Jean Pierre CHASSERAY** – Poste de trésorier – Confirmation d'une cooptation pré-validée en CODIR.
- **Antoine DION** – Chargé de mission & Responsable Commission Loisirs
- **Santiago COUTO GUERRERO** – Responsable Formation Arbitrage
- **Pierrick QUENEUDEC** – Chargé de mission / Support commission Loisirs

Cooptation à la majorité (1150 voix) : un seul refus des personnes présentes (représentant 50 voix).

#### 6. Arrêté des comptes annuels 2025 :

Présentation de l'arrêté des comptes 2025 avec le bilan, le compte de résultat, les annexes et le rapport du commissaire aux comptes, par le trésorier, Monsieur Jean-Pierre CHASSERAY.

Rappel : perte de 3 721 € après 4 mois de mise sous tutelle.

**La résolution suivante est adoptée à l'unanimité : « l'assemblée générale donne quitus au Comité de sa gestion pour l'exercice écoulé (rapports, rapport de gestion et les comptes de l'exercice précédent).**

#### 7. Points soumis à vote :

7.1. **Cotisation annuelle des clubs** : régularisation à **280 €** d'une décision prise en CODIR par l'ancienne gouvernance.

**Vote** : 1150 voix pour / 1 abstention correspondant à 50 voix

7.2. **KYU, SHIAI & UV1 / UV2 : Participation financière de 10€ pour tous les participants.** Il s'agit en premier lieu d'une Harmonisation dans tous les comités de l'IDF.

Dans un deuxième temps nous avons une défection importante à chaque événement, ne permettant pas une anticipation adaptée des besoins et bénévoles. Pour preuve les derniers événements :

UV1-UV2 du 13/06 : 349 inscrits, 254 participants, soit -27%.

SHIAI-UV3 du 14/06 : 190 inscrits, 106 participants, soit -44%.

**Vote** : décision adoptée à l'unanimité des présents.

7.3. **Paiement des participations aux compétitions Jujitsu de 10 €.** Ceci est Destiné à rémunérer les Arbitres spécialisés du Jujitsu.

**Vote** : décision adoptée à l'unanimité des présents.

7.4. **Coaching des compétitions benjamins :**

**Choix 1** : coaching 15 secondes à la mi-combat

**Choix 2** : aucun coaching (NB : ceci a été voté pour les compétition IDF).

**Choix 3** : coaching toléré (= comme aujourd'hui)

**Vote** : **choix 3** adopté à l'unanimité des présents.

8. **Résultat prévisionnel réestimé 2026** : présenté par Jean Pierre Chasseray, trésorier. Compte tenu des explications contenues dans le rapport moral du trésorier (cf. § 3.3.), ce dernier s'engage sur la présentation d'un budget réestimé à 255 000 € (charges) et qui atteindrait 49 100 € de perte à la fin de l'année.  
**Vote** : le budget réestimé 2026 est approuvé à la majorité avec 1145 voix (NB : 2 abstentions pour 55 voix).

9. **Résultat prévisionnel réestimé 2027** : présenté par Hervé STROUK, président. Ce dernier insiste sur la nécessité d'équilibrer les comptes. Une mauvaise gestion pourrait entraîner une nouvelle mise sous tutelle. Une réduction du budget est planifiée à hauteur de 209 000 €.  
**Vote** : le budget prévisionnel réestimé 2027 est approuvé à l'unanimité.

10. **Rapport du CTF** : présenté par Hadrien LIVOLSI, appuyé le cas échéant par les responsables des commissions.

**Nombre de licenciés dans les Yvelines = 16396 à la fin juin 2026**, soit -5% par rapport à la saison précédente (NB : baisse identique sur tout le territoire français en cette saison post Olympique). Plus de 25% des adhérents dans les Yvelines sont inscrits dans seulement 10 clubs (environ 4200 judokas) sur plus de 120 clubs (en 2026). La taille moyenne d'un club est de 130 adhérents. Par ailleurs, le département compte pas moins de 1200 ceintures noires.

Le bilan des commissions ainsi que le calendrier prévisionnel 2026/2027 se trouvent en annexe jointe.

#### 11. Informations fédérales :

- Le projet Kokomo est prévu pour une extension à tout public.
- Relance du projet 1000 Dojos en IDF.
- Le nouvel outil informatique pour gérer les inscriptions et les événements sera livrable en fin 2026
- L'intégration du JJB doit se faire dès la prochaine rentrée (≈ Jujitsu Newaza) - France Judo a une délégation ministérielle. Objectif à terme : Objectif : +50 000 adhérents.
- La fédération va appuyer les comités pour dynamiser la « Chasse aux sous licenciements ».
- Poursuite de la formation des nouveaux dirigeants.
- Action fédérale : changement de banque avec négociation nationale répercutable au niveau des associations (Comité et Clubs).
- Un manque de profs malgré les efforts de la dojo Academy est à noter : à développer au sein des entités
- Objectif fédéral à 2 ans : les OTD seront toutes positives (actuellement : 40% des OTD sont en déficit).
- La lutte contre toutes les dérives constitue un objectif essentiel de France Judo. Un outil sera bientôt disponible pour la notification des dérives verbales ou autres survenues durant les événements.

#### 12. Remises des distinctions :

Mise à l'honneur et remise des distinctions.

#### 13. Clôture :

Le Président remercie chaleureusement l'ensemble des clubs présents, les bénévoles mobilisés pour l'organisation et invite Roger VACHON, président de la ligue IDF à clôturer la séance du jour.

L'assemblée générale riche en débats et discussions est Close à 17h30.

Certifié exacte par :

**Le Président, Hervé STROUK**

**Le secrétaire & Vice-Président, Laurent REBOURG**

